

Grève du Chômage

« Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée »



PORTES DE LA CREUSE *en marche* & GRAND GUÉRET Communauté d'Agglomération

vous donnent RDV
pour construire ensemble de nouveaux emplois

7 NOVEMBRE du 2019 GRÈVE du CHÔMAGE

Conservatoire Emile Goué
1 bis avenue René Cassin - GUÉRET
de 9h30 à 12h30

Avec un retour d'expérience
Restauration sur place

+ ciné-débat
« Nouvelle cordée »
le 13/11 au Sénéchal
à 18h30

**MOBILISONS-NOUS
POUR FAIRE
DE L'EMPLOI
UN DROIT!**

+ d'infos :
www.portesdelacreuseenmarche.fr
www.agglo-grandgueret.fr

TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE

WWW.TZCLD.FR
#GREVEDUCHOMAGE

Judi 7 novembre 2019

à 9h30

au Conservatoire Emile Goué

➤ Pourquoi « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » ?

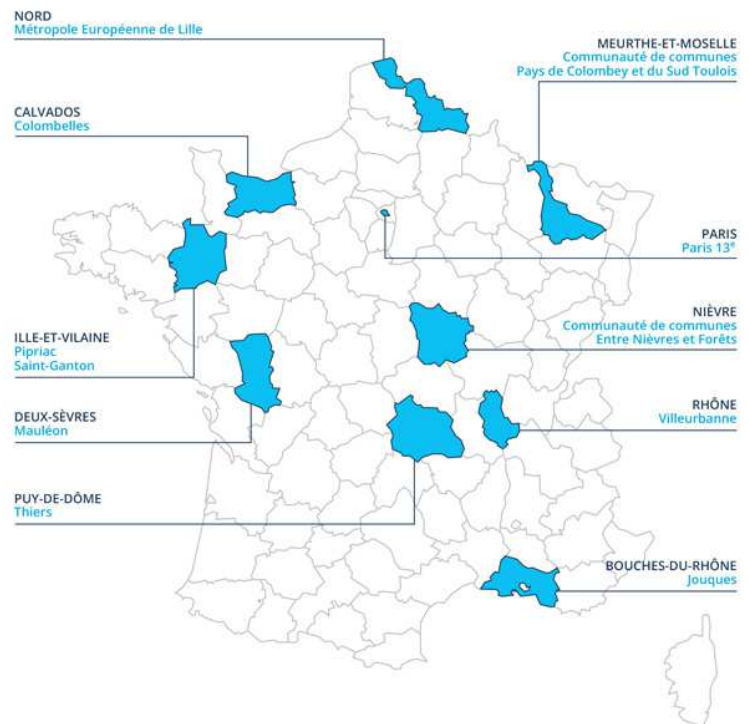
Cette expérimentation entre dans le cadre d'une première loi d'expérimentation territoriale lancée le 29 février 2016 visant à résorber le chômage de longue durée. Cette loi a été votée à l'unanimité par l'ensemble des groupes parlementaires à l'Assemblée Nationale comme au Sénat. Elle offre un cadre juridique et un financement permettant de commencer à mettre en œuvre une démarche initiée par ATD Quart Monde et aujourd'hui soutenue par Emmaüs, le Secours Catholique, la Fédération des Acteurs de la Solidarité et le Pacte Civique.

L'association « Territoires Zéro Chômeur de longue durée » (TZCLD) a ainsi été créée le 7 octobre 2016 pour démontrer qu'il est possible à l'échelle de petits territoires, sans surcoût significatif pour la collectivité, de proposer à tout chômeur de longue durée qui le souhaite, un emploi à durée indéterminée à temps choisi, en développant des activités utiles pour répondre aux besoins des divers acteurs du territoire.

Depuis janvier 2017, dix territoires ont entrepris de démontrer sur le terrain que l'on peut proposer aux chômeurs de longue durée des activités utiles, construites localement avec le concours de la collectivité locale, au droit à l'emploi prévu par la Constitution. Cette démarche permet le développement d'activités nouvelles, utiles, non concurrentes de l'activité marchande et de l'emploi public, au sein d'une entreprise à but d'emploi (EBE).

La réussite de cette expérimentation de cinq années représente un enjeu important : vérifier que tous les demandeurs d'emploi volontaires ont pu être employés, que les activités sont effectivement nouvelles sur le territoire et qu'à terme, il n'y a pas de dépense publique additionnelle par rapport aux coûts du chômage.

Une prochaine proposition de loi visera à relancer une deuxième phase d'expérimentation TZCLD d'ici la fin de l'année 2020. Ainsi, 50 nouveaux territoires volontaires pourront se lancer dans cette expérimentation. C'est le cas du territoire de projet (Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche).



➤ Comment fonctionne l'expérimentation TZCLD ?

Le principe est le suivant : proposer à tous les chômeurs de longue durée volontaires un emploi à durée indéterminée adapté à leurs compétences et à temps choisi. Cette expérimentation se fonde sur 3 constats :

- **Personne n'est inemployable** : tout le monde a des savoir-faire et des compétences, à condition que le travail et l'emploi soient adaptés à chacun ;
- **Ce n'est pas le travail qui manque** : c'est l'emploi car de nombreux besoins de la société ne sont pas satisfaits ;

- **Ce n'est pas l'argent qui manque** : chaque année le chômage de longue durée entraîne de nombreuses dépenses et des manques à gagner que la collectivité prend à sa charge.

L'objectif est de créer ou de s'appuyer sur une entreprise de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) conventionnée Entreprise à But d'Emploi (EBE) pour recruter les personnes sur des CDI rémunérés au SMIC à des horaires choisis. 4 points sont à retenir :

- Il est possible, à l'échelle d'un territoire et sans surcoût pour la collectivité, de proposer à tout chômeur de longue durée qui le souhaite, un **emploi à durée indéterminée et à temps choisi** ;
- Il faut **observer l'impact de l'expérimentation** sur le territoire ainsi que les bénéfices obtenus sur les plans humain, sociétal et économique ;
- Il faut vérifier la **viabilité économique sur le long terme** des entreprises conventionnées ;
- Et enfin, il faut **évaluer l'expérimentation** pour pouvoir déterminer si celle-ci peut être étendue ou non.

Les personnes pouvant prétendre à cette expérimentation sont :

- **Celles privées d'emploi depuis plus d'1 an** ou qui sont dans **l'incapacité d'accéder à un emploi stable** malgré des actes positifs de recherches d'emploi, inscrites sur la liste établie par Pôle emploi ;
- **Celles domiciliées sur les communes engagées depuis au moins 6 mois** ;
- **Celles volontaires** pour participer au projet.

➤ Comment financer cette expérimentation TZCLD ?

L'idée est de rediriger les budgets publics issus des coûts de la privation d'emploi pour financer les emplois dans l'EBE.

L'Etat finance l'expérimentation via un fonds d'expérimentation territorial contre le chômage de longue durée. Ce fonds conventionne avec l'EBE dès son ouverture afin de financer une grande partie du SMIC brut attendant la montée en charge de son chiffre d'affaire.

➤ Quels territoires peuvent prétendre à cette expérimentation TZCLD ?

En novembre 2016, 10 premiers territoires ont été sélectionnés par la ministre du Travail, Myriam El Khomri pour se lancer dans cette expérimentation durant 5 années. Ces territoires comptent entre 5 000 et 10 000 habitants.

En 2020, 50 nouveaux territoires volontaires pourraient rejoindre l'aventure.

Pour pouvoir expérimenter sur notre territoire, les collectivités porteuses se sont attachées à s'appuyer sur les communes volontaires pour pouvoir délimiter ce périmètre d'expérimentation.

C'est pour cela qu'en avril 2019, a eu lieu une matinée d'information à destination de tous les élus des 16 communes des Portes de la Creuse en Marche et des 25 communes du Grand Guéret, mais aussi des partenaires institutionnels et locaux, afin de présenter l'expérimentation. Le Directeur de l'association nationale TZCLD, Bernard ARRU, avait fait le déplacement. Cette matinée a permis de mobiliser les élus locaux autour du projet. En juillet 2019, 14 communes du territoire de projet se sont portées volontaires pour faire partie de l'expérimentation.

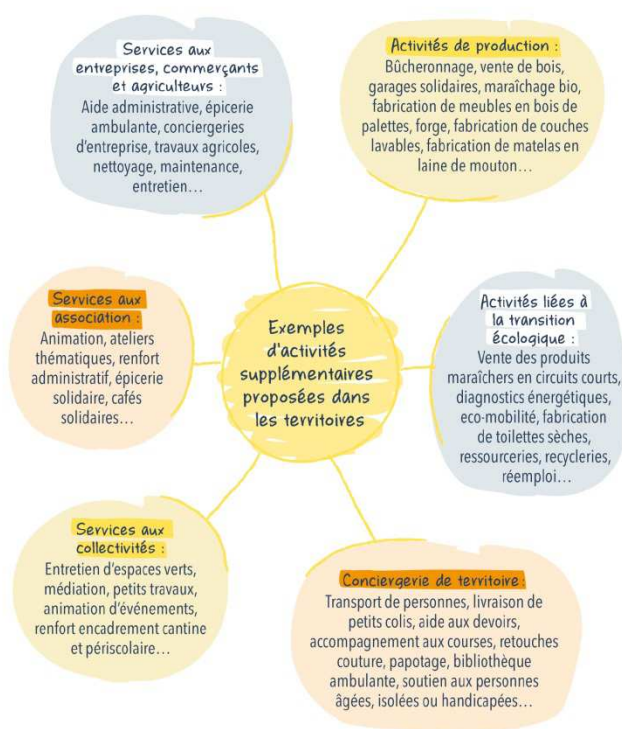
**TERRITOIRE D'EXPÉRIMENTATION TZCLD
NOMBRE DES DELD DES COMMUNES VOLONTAIRES**



➤ **Quels emplois utiles et quels domaines peuvent faire partie de cette expérimentation TZCLD ?**

C'est à partir des compétences des personnes privées d'emploi sur le territoire que l'on doit chercher, avec les demandeurs d'emploi eux-mêmes et en collaboration avec l'ensemble des acteurs locaux, les activités utiles qui seraient complémentaires à l'économie locale. Il faut ainsi s'assurer de la non-concurrence avec les activités déjà existantes, et cela repose sur 3 principes :

- Il s'agit d'une **activité n'existant pas sur le territoire** ;
- il s'agit d'une **activité existante mais une partie de la population n'y a pas accès** pour des raisons économiques ;
- il s'agit d'une **activité existante mais la réponse du secteur marchand et non marchand ne suffit pas**.



➤ Comment procéder pour mettre en place cette expérimentation TZCLD?

La préparation du territoire à l'expérimentation repose sur l'implication des futurs salariés dans la création de cette EBE, que ce soit dans l'identification des activités et dans la mobilisation des habitants. En effet, les activités développées sont issues des besoins non pourvus du territoire d'expérimentation, de l'assurance de la non concurrence avec l'existant mais surtout des compétences et envies des futurs salariés. De plus, afin de permettre à tous de revendiquer leur droit à avoir un emploi il faut pouvoir toucher toutes les personnes privées durablement d'emploi déjà identifiées ou pas par les institutions. Ce n'est qu'avec les personnes concernées que cela sera possible.

En tant que projet de territoire qui se construit avec les habitants, acteurs de terrain et surtout avec les personnes privées durablement d'emploi elles-mêmes, il est nécessaire de mobiliser toutes les personnes concernées.

➤ La Grève du chômage et la mobilisation du territoire.

La journée nationale de grève contre le chômage à laquelle le territoire s'associe nous permet de parler de cet ambitieux projet et surtout d'identifier les personnes volontaires pour travailler avec nous à la concrétiser. Un ciné-débat avec la productrice du film « Nouvelle Cordée », Marie-Monique ROBIN, et une série de réunions publiques suivront afin de rencontrer et mobiliser les habitants, personnes privées d'emploi et autres curieux et volontaires.

Voici le programme :

- **Mercredi 13 novembre de 18h30 à 21h30 :** projection du film « Nouvelle Cordée » et échanges avec la productrice Marie-Monique ROBIN,
- **Lundi 18 novembre à 9h30 :** réunion publique à Mortroux pour les communes de Mortroux, Measnes, et Moutier-Malcard,
- **Mardi 26 novembre à 17h30 :** réunion publique à Bonnat pour les communes de Bonnat et Champsanglard,
- **Jeudi 28 novembre à 9h30 :** réunion publique à Châtelus-Malvaleix pour les communes de Châtelus-Malvaleix, Roches et Jalesches,
- **Lundi 2 décembre à 9h30 :** réunion publique à Guéret pour le Quartier Prioritaire de la Ville,
- **Vendredi 6 décembre à 17h30 :** réunion publique à Ajain pour les communes d'Ajain, Saint-Fiel, Saint-Laurent et Savennes,
- **Lundi 9 décembre à 13h45 :** réunion publique à Bonnat pour les communes de Bonnat et Champsanglard.

PORTES DE LA CREUSE en marche & GRAND GUÉRET Communauté d'Agglomération

s'associent à la

7 NOVEMBRE du 2019 GRÈVE du CHÔMAGE

MOBILISONS-NOUS POUR FAIRE DE L'EMPLOI UN DROIT!

Réunions publiques

- 18/11, Mortroux à 9h30
- 26/11, Saint-Vaury à 17h30
- 28/11, Châtelus-Malvaleix à 9h30
- 02/12, Guéret à 9h30
- 06/12, Ajain à 17h30
- 09/12, Bonnat à 13h45

Ciné-débat

13/11, cinéma Le Sénéchal, Guéret, à 18h30

+ d'infos : www.portesdelacreuseenmarche.fr www.agglo-grandgueret.fr

TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE

WWW.TZCLDFR #GREVEDUCHOMAGE

Lien utile : site de l'expérimentation TZCLD, <http://www.tzclld.fr>

Programme de la matinée du

Jeudi 7 novembre 2019

Lorsque les salariés sont mécontents de leurs conditions de travail, ils font la grève. De la même façon, lorsque les chômeurs de longue durée sont mécontents de la pénurie d'emploi, ils font la grève du chômage : ils se mettent au travail en réalisant des travaux utiles.

La **Grève du chômage** est un rendez-vous annuel porté par l'association Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée. Cet événement symbolique, organisé pour la 4^e fois, vise à alerter contre la privation d'emploi et revendiquer le droit d'obtenir un emploi inscrit dans la Constitution française.

Jeudi 7 novembre, le territoire de projet, composé du Grand Guéret et des Portes de la Creuse en Marche, se mobilise aux côtés de plus de 20 autres territoires pour faire de l'emploi un droit !

Au programme, sur cette matinée :

9h30 - 10h : Accueil

10h00 - 10h30 : Présentation du projet

- Discours d'ouverture,
- Présentation de la démarche,
- Les grands principes du projet

10h30 - 11h30 : Retour d'expérience du territoire de Thiers

- Pourquoi un tel projet ?
- Comment le public a-t-il accueilli l'expérimentation ?
- L'innovation managériale dans l'entreprise et la place du salarié.
- Retour vers l'emploi : qu'est-ce que cela change au quotidien ?
- Qu'est-ce que ça apporte au territoire ?

11h30 - 12h15 : Questions

12h15 - 12h30 : Clôture

La matinée se terminera par un buffet gratuit !

Communauté d'Agglomération du Grand Guéret
9 avenue Charles de Gaulle
BP302
23006 Guéret Cedex
Tél. 05.55.41.04.48 – Fax 05.55.41.13.01
direction.generale@agglo-grandgueret.fr
www.agglo-grandgueret.fr

CONTACT PRESSE :

Margaux GRAVIER – Chargée de projet TZCLD – Communauté d'Agglomération du Grand Guéret –
margaux.gravier@agglo-grandgueret.fr – Tel : 05.55.41.04.48